



LOCATION - RAMBOUILLET ☎

CONTRAT DE LOCATION

Entre « Les vélos d'Emily », SARL Résidence Services de la Giroderie, le LOUEUR, 11, rue de la Giroderie 78120 Rambouillet, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°498071174 ; SARL au capital de 50.000€, TVA INTRA : FR23498071174 et le « CLIENT et UTILISATEUR » :

Date de location	<input type="text" value="..../..../202..."/>	Heure départ	<input type="text" value=".....h...."/>	Durée :	<input type="text" value="....."/>
Nom et prénom CLIENT :	<input style="width:100%;" type="text"/>				
Adresse CLIENT :	<input style="width:100%;" type="text"/>				
Téléphone 1 :	<input style="width:150px;" type="text"/>	Téléphone 2 :	<input style="width:150px;" type="text"/>		
	Vélo 1 n°	<input style="width:100px;" type="text" value="Numéro :"/>	Nettoyage à facturer (10€):	<input style="width:100px;" type="text" value="oui - non"/>	
	Vélo 2 n°	<input style="width:100px;" type="text" value="Numéro :"/>	Nettoyage à facturer (10€):	<input style="width:100px;" type="text" value="oui - non"/>	
	Vélo 3 enfant n°	<input style="width:100px;" type="text" value="Numéro :"/>	Nettoyage à facturer (10€):	<input style="width:100px;" type="text" value="oui - non"/>	
	Vélo 4 enfant n°	<input style="width:100px;" type="text" value="Numéro :"/>	Nettoyage à facturer (10€):	<input style="width:100px;" type="text" value="oui - non"/>	
	<i>Tarifs en cas de perte</i>		<i>Nombre</i>		<i>Tarifs location</i>
Kit réparation	8,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>		Offert
Casque enfant	20,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>		Offert
Casque adulte	25,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>	2,00€	<input style="width:100px;" type="text" value="€"/>
Cadenas Abus	100,00€ (clef 30,00€)	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>		Offert
Remorque enfants	300,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>		Offert
Siège enfants	200,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>		Offert
Nettoyage vélo	10,00€	quantité	<input style="width:100px;" type="text"/>	10,00€	<input style="width:100px;" type="text" value="€"/>
Dommages initiaux constatés	<input style="width:100%; height:40px;" type="text"/>				

Les Vélos doivent être rendus propres, matériel de nettoyage à disposition, à défaut le nettoyage est facturé.

Barème suite aux dommages constatés au retour d'un vélo, Type de dommage; Montant TTC :

Crevaison : 12,00€ ; Changement pneu + chambre à air : 35,00€ ; Roue voilée : 35,00€ ; Roue complète : 100,00€ ; Changement câble de vitesses ou frein : 20,00€ ; Changement poignée vitesse ou frein : 35,00€ ; Dérailleur hors d'usage : 60,00€ ; Cadre tordu, vélo volé ou perdu : facture d'achat. **Tous les défauts** constatés par les utilisateurs doivent être **signalés durant les 15 premières minutes de location**, passé ce délais, tous les dommages seront supposés être du fait de l'utilisateur. **Une carte bancaire au nom du signataires du contrat doit être fournie sur place pour une pré-autorisation de 400€.** Cette somme sert à couvrir les éventuels dommages aux vélos. Une **copie d'une pièce d'identité** du CLIENT doit être fournie. **En signant le présent contrat, Le CLIENT, reconnaît avoir lu les conditions générales de location et les accepte sans réserve.**

Le LOUEUR ne fournit ni assurance, ni prestation de dépannage, ni livraison.

<p>Pour la société, le loueur</p> <input style="width:100%; height:40px;" type="text"/>	<p>Date et Signature du CLIENT précédé de la mention : « lu et approuvé »</p> <input style="width:100%; height:40px;" type="text"/>
--	--

Conditions générales de location et règlement intérieur

Article 1 - Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos, proposés par les vélos d'Emily – SARL Résidence Services de la Giroderie. Dans la suite du document.

Article 2 - Utilisateur du vélo

L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation signée par leur représentant légal leur permettant de louer un vélo. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

Article 3 - Responsabilité et engagements de l'utilisateur

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. L'utilisateur doit être couvert par une assurance en responsabilité civile. Il dégage le loueur Les vélos d'Emily de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué (vélo et accessoires) reste la propriété exclusive de « Les vélos d'Emily » pendant toute la durée du prêt. L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers. L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le vélo loué dans des conditions normales, et à ne pas transporter une personne ou une charge supérieure à 25 kg. Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates convenues au contrat. L'utilisateur déclare se soumettre au Code de la route. S'il contrevient aux lois et aux règlements en vigueur au cours de la location, le loueur Les Vélos d'Emily ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide d'un antivol de qualité. En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur et d'y rapporter le vélo. A sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve de disponibilité et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir. L'utilisateur ne pourra réclamer ni remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts. Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

Article 4 - Souscription du contrat et modalités de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Durée de location, prolongation, résiliation :

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Lors du retour du vélo, l'utilisateur doit venir au plus tard 30 minutes avant la fermeture du service de location. Il pourra alors, s'il le souhaite, renouveler sa location. En cas de renouvellement, l'utilisateur doit présenter le vélo loué. Pour la formule demi-journée ou journée, le vélo doit être rendu le jour même de sa location. Au terme de la période de location, en cas de non restitution du vélo, le retard ou la non-restitution seront facturés conformément aux articles 6 et 7.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs de location, des cautions et des pénalités de retard de restitution du vélo, ainsi que les modalités de paiement sont affichés. Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location, le loueur se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Dans ce cas, l'utilisateur sera informé au moins un mois à l'avance par voie d'affichage. Les nouveaux tarifs ne seront appliqués que lorsque l'utilisateur débutera une nouvelle période de location. L'utilisateur est tenu de payer sa première période de location le jour où débute la location. Si l'utilisateur souhaite renouveler son contrat, les secondes périodes de location devront être payées avant leur entrée en vigueur. Dans le cas contraire, l'utilisateur sera tenu de payer des pénalités de retard. Les moyens de paiement acceptés par Les vélos d'Emily sont : carte de crédit et espèces.

Article 5 - Caution

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer en caution une pièce justificative tel qu'une carte d'identité, permis de conduire, passeport et emprunte de carte bancaire. Les Vélos d'Emily n'accepte pas de chèque en caution.

Article 6 - Restitution

Le vélo loué doit impérativement être restitué au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué. Tout retard fera l'objet de pénalités de retard d'un montant de 50 € par jour calendaire. L'utilisateur pourra toutefois renouveler sa location pour une nouvelle période ; dans ce cas les pénalités de retard ne seront pas facturées.

En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur dans un délai de 24 heures après le vol, d'un dépôt de plainte effectuée dans les 24 heures auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par son assurance. Si le vélo volé est restitué au loueur, l'utilisateur ayant respecté la procédure ci-dessus sera remboursé du montant de la caution encaissée, déduction faite des éventuels frais de remise en état du vélo (cf. article 7). Si l'utilisateur ne justifie pas d'un dépôt de plainte, le règlement de la valeur du vélo neuf sera exigible immédiatement. A défaut de ce règlement, le loueur se réserve le droit d'engager toutes poursuites, notamment judiciaires, pour obtenir le paiement.

Article 7 - Facturation à l'utilisateur

En cas de non-respect des précédentes clauses du contrat de location, ou en cas de dégradation sur le matériel loué, l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes: Facture du prix du vélo neuf, dans le cas d'un défaut de restitution du vélo. Facture d'un montant équivalent à la facture de réparation correspondante, dans le cas de réparations consécutives à des dégradations ou pièces manquantes.

Facture du montant de pénalités de retard (cf. article 6) Un reçu sera remis à l'utilisateur à la demande, une fois le règlement encaissé.

RAPPEL : Pour rendre un vélo, l'utilisateur doit venir au plus tard 30 minutes avant la fermeture.

Article 8 – divers

Conformément à l'article L223-2 du Code de la consommation, il est rappelé que tout consommateur a le droit de s'opposer au démarchage téléphonique. En savoir plus sur <https://www.bloctel.gouv.fr>

En communiquant des informations personnelles, l'utilisateur du présent site accepte que les données renseignées fassent l'objet d'un enregistrement informatisé par le service commercial pour la gestion commerciale et le service après-vente de la société. Elles sont conservées pendant 2 années et 2 mois et sont destinées au service commercial. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 L'utilisateur peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en écrivant à l'adresse : wecare@vrhotel.fr

Conformément à l'article L616-2 du Code de la consommation, le client non professionnel est averti des dispositions prises pour mettre en œuvre l'article 14 du règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation (règlement relatif au RLLC) et dont les détails sont accessibles sur : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show&lng=FR> SARL RESIDENCE SERVICE DE LA GIRODERIE a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52288/VM/2401 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. En cas de litige et à défaut de réponse satisfaisante du service clients de l'établissement : wecare@vshotel.fr, le client peut saisir le Médiateur SAS Médiation – Solution consommation, par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr; par écrit à : Sas Médiation Solution – 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost, téléphone : 04 82 53 93 06; les modalités de saisie sont disponibles sur son site : <https://sasmediationsolution-conso.fr>. - Plus d'information sur : <https://rambouillet.club/index.php/2021/04/20/tarifs-et-conditions/>